

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice :..... 12

Présents :..... 9

Votants :..... 9

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le Lundi 19 juin 2023 à 19h00

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

12 juin 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, F. VIEL, D. ZIETEK, V. LERMITE, L. MULLER, D. PAITEL, S. MONNIER, A. HUET

Absent : JM JARRET, JM BODIER, C. TRIHAN

Absent représenté :

DELIB 19/06 N°2

Objet : Révision des tarifs garderie

Le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs de la garderie à compter de la rentrée 2023-2024. Après en avoir délibéré, le conseil, unanime, décide de fixer les tarifs à compter de la rentrée 2023-2024, de la façon suivante :

Horaires	Tarifs par enfant 2021-2022	Tarifs par enfant 2022-2023	Tarifs par enfant 2023-2024
Matin : 7h30 à 8h35	3.20 €	3.30 €	3.30
Matin : 8h à 8h35	2.04 €	2.10 €	2.10 €
Soir : toute ½ h commencée	1.37 €	1.40 €	1.40 €
Forfait fin classe jusqu'à 19h	4.82 €	5 €	5 €
Forfait mensuel/enfant	48.23 €	50 €	50 €
Pénalité dépassement temps	6.64 €	7 €	7 €

Fait et délibéré le 19 juin 2023

Le Maire,

Victor LERMITE

Secrétaire de séance : Didier Zietek